

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/10/2024 - 38180 - 2018 B 10226 - 843 615 923 - A.I

①

BILAN SIMPLIFIÉ

38180 N° 2033-A-SD 2023

23 OCT. 2024

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise AI

Adresse de l'entreprise 105 RUE DE PARIS 93000 BOIBGNY

SIREN

8 4 3 6 1 5 9 2 3

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 2			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	22 500	030	15 613		6 887
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
Total I (5)		044	22 500	048	15 613		6 887
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	93 201	070		93 201
		Autres* (3)	072	147 593	074		147 593
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	43 015	086		43 015
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	Total II		096	283 808	098		283 808
	Total général (I + II)		110	306 308	112	15 613	
PASSIF						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120	5 000
	Écarts de réévaluation					124	
	Réserve légale					126	
	Réserves réglementées*					130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131))					132	
	Report à nouveau					134	55 370
	Résultat de l'exercice					136	4 852
	Subventions d'investissement					137	
	Provisions réglementées					140	
	Total I					142	65 222
Provisions pour risques et charges					Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166	132 900
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169))					172	92 573
Produits constatés d'avance					174		
Total III					176	225 473	
Total général (I + II + III)					180	290 695	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	22 500	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans le document 2033-NOT

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **AI**Néant ☐ ***A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	118 823
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	118 823
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	3 779
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	83 657
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	70
	Rémunérations du personnel*				250	16 344
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	4 482
	Dotations aux amortissements*				254	4 500
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	112 831

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	5 991
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	240
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	899
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	4 852

B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	4 852	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	899	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247				
			Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		240
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Déductions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créanc report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Deduction except simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col.2	352	5 991
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col.2	370	5 991

Désignation de l'entreprise : AI

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462	22 500	464		466	22 500	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480		482		484		486		
TOTAL		490		492	22 500	494		496	22 500	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	11 113	552	4 500	554		556	15 613
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	11 113	572	4 500	574		576	15 613

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme*	Long terme				
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
	①	②	③	④	⑤					
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599		

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 4 3 6 1 5 9 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AI

ADRESSE (voie) 105 RUE DE PARIS

CODE POSTAL 93000 VILLE BOIBGNY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AKPOLAT Prénom(s) UZEYIRNom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 01021974 N° Département 99 Commune HIZAN Pays TR

Adresse : N° 12 Voie ALLÉE DES CHARMES

Code Postal 93110 Commune ROSNY SOUS BOIS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A.I
SASU au capital de 5000 €
Siège social : 105 Rue de PARIS
93000 BOBIGNY

SIREN : 843 615 923

ooOoo

PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 30 juin 2023

L'an deux mille Vingt trois
le Trente juin à 13 heures.

L'actionnaire de la SASU « A.I » au capital de 5000 € ayant émis 100 actions de 50 € chacune, se sont réunis en assemblée annuelle au siège social, sur la convocation de la présidence, faite par lettre remise en main propre à chaque actionnaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur AKPOLAT Uzeyir président actionnaire (selon statuts art 15), présent et acceptant, qui possède le plus grand nombre des actions.

Le président constate :

* Que sont présents :

M. AKPOLAT Uzeyir	100 actions
-------------------	-------------

* Que le total des actions présentées est de 100 actions, soit plus de la moitié des actions émises par la société.

En conséquence, le Président déclare que l'assemblée n'étant saisie que de résolutions de caractère ordinaire est en état de délibérer.

Le présent procès-verbal devant être signé de tous les actionnaires présents, il n'a pas été établi de feuille de présence.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice clos le **31 décembre 2022**,
- Approbation des comptes annuels et quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions réglementées,
- rémunérations de la présidence,
- Pouvoirs à donner.

Il met à la disposition de l'assemblée et dépose sur le bureau :

- Une copie des statuts,
- Un double des lettres de convocation,
- L'inventaire au **31 décembre 2022**,
- Le texte des résolutions,
- Le rapport de gestion.

Le Président indique que les comptes annuels, à l'exception de l'inventaire, le texte des résolutions et les rapports ci-dessus énumérés, ont été communiqués aux actionnaires au moyen de la lettre de convocation et que l'inventaire a été tenu au siège social, à leur disposition pendant les quinze jours qui précèdent l'assemblée.

L'assemblée lui en donne acte. Puis, il lit le rapport de la gérance. Le Président ouvre la discussion. Quelques observations ne nécessitant pas d'être consignés dans le présent procès-verbal sont alors échangés entre les actionnaires.

Puis, personne ne demandant plus la parole, la discussion a été déclarée close par le Président.

Celui-ci met alors succinctement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

1ère RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu le rapport de gestion approuve :

- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- L'inventaire **au 31 décembre 2022**,
- Les comptes annuels arrêtés à la même date tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve à la gérance pour sa gestion de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ème RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des actionnaires approuve les propositions de la gérance, et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 4 852 €, décide de l'affecter à :

Résultat 2022	4 852 €
REPORT A NOUVEAU N-1	55 370 €
MISE EN REPORT A NOUVEAU	60 222 €

L'assemblée générale des actionnaires prend acte des dividendes mis en distribution au cours des trois précédents exercices, soit 000 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ème RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale des actionnaires prend acte qu'aucune convention réglementée (autre que la rémunération de(s) actionnaire(s) et du président) n'a été conclue au cours de l'exercice.

L'assemblée générale des actionnaires prend acte de la rémunération brute annuelle de(s) associé(s) et de président minoritaire pris en charge au cours de l'exercice écoulé, soit : **12 195 €**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4ème RESOLUTION : POUVOIRS

L'assemblée générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

oOoo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les actionnaires présents.

SIGNATURE :

M. AKPOLAT Uzeyir



A.I
SASU au capital de 5000 €
Siège social : 105 Rue de PARIS
93000 BOBIGNY

SIREN : 843 615 923

ooOoo

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 juin 2023

Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2022**, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à votre approbation.

Le présent rapport a pour objet d'explicitier et de compléter les informations déjà très conséquentes que les comptes annuels vous apportent sur la marche des affaires sociales.

MODE DE PRESENTATION - METHODES D'EVALUATION

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Le mode de présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation suivies sont conformes aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes tels que définis par le code de commerce et le décret du 29 novembre 1983.

SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires Hors Taxe de 118 823 €.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement 112 831 €.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :, Autres charges externes 83 657 €, Rémunération du personnel 16 344 €, charge sociales 4 482 €

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un BENEFICE de 4852 €

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

Au cours de cette assemblée vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre président.

EVENEMENTS POSTERIEURS - EVOLUTION PREVISIBLE - PERSPECTIVES D'AVENIR

Aucun événement significatif ne mérite d'être signalé.

A noter toutefois que les capitaux propres n'ont toujours pas été reconstitués.

AUTRES INFORMATIONS

- 1- Par ailleurs, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du CGI.
- 2- L'assemblée vous rappelle que la société n'a versé aucun dividende dans les derniers exercices.
- 3- L'AGO devra se prononcer sur les conventions réglementées notamment la rémunération des actionnaires et président prise en charge au cours de l'exercice.
- 4- Nous vous proposons d'affectés le résultat de l'année comme suite :

Résultat 2022	4 852 €
REPORT A NOUVEAU N-1	55 370 €
MISE EN REPORT A NOUVEAU	60 222 €

Le résultat net comptable, Un **BENEFICE de 4 852€**, sera affecté à report à nouveau.

ooOoo

Le débat va maintenant être ouvert, puis il sera passé au vote des projets de résolution qui vous sont présentés.

Fait à BOBIGNY
Le 30 JUIN 2023

Le Président
M. AKPOLAT UZYIR

